

**BULLETIN d'INSCRIPTION INDIVIDUEL 2026-2027**

L'inscription n'est prise en compte et validée qu'après le paiement de l'adhésion et de la cotisation

ADHESION (Obligatoire): 30 € (-50%) à partir de la 3^{ème} personne de la même famille) - **ADHESION Stage : 10 €**

	ACTIVITE.(S) :	COTISATION
NOM de NAISSANCE : _____	1.,00 €	,00 €
NOM d'USAGE : _____	2.,00 €	,00 €
PRENOM : _____	3.,00 €	,00 €
DATE de NAISSANCE : _____	4.,00 €	,00 €
ADRESSE : _____	5.,00 €	,00 €
CODE POSTAL : _____	6.,00 €	,00 €
COMMUNE : _____		
Tél. : _____	ADHESION (obligatoire)	+-----€
Tél. (en cas d'urgence) _____	TOTAL	-----€
e-mail : _____		

☐ J'accepte et je signe le Règlement Intérieur (extrait au VERSO)

ATTESTATION CE demandée

**DROIT à l'IMAGE :**

☐ J'autorise Sports et Loisirs des Molières à diffuser mon image, obtenue dans le cadre des activités de l'Association, dans les médias, à l'initiative de l'Association.

ENFANTS MINEURS : ☐ J'autorise mon enfant à rejoindre seul(e) le domicile familial à l'issue des cours.

CERTIFICAT MEDICAL : ☐ **Pass GYM - Danse - Foot - obligatoire**

Certificat médical à fournir : ☐ OUI ☐ NON

Mode de règlement : ☐ Espèces ☐ Chèque comptant ☐ Chèques à encaissement différé*

Chèques en **EUROS (SANS CENTIMES)**, à dater du jour de l'inscription (**l'adhésion est à inclure en totalité sur le 1^{er} chèque**)

A l'ordre de **Sports et Loisirs des Molières**

* Encaissements les 10 oct. 2026, 10 fév. 2027, 10 avril 2027

Cadre réservé Sports et Loisirs

EXTRAITS du REGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION

1° - Fonctionnement :

Les activités fonctionnent selon le calendrier scolaire.

La constitution des groupes et l'organisation des séances sont du ressort de l'animateur, en accord avec les membres du Conseil d'Administration.

Les salles d'activités ne sont ouvertes que lorsque l'animateur est là.

Responsabilité : s'agissant des enfants mineurs,

- tant que l'animateur n'a pas pris les enfants en charge, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci doivent donc s'assurer de la présence de l'animateur avant de les quitter.
- à partir du moment l'animateur a pris les enfants en charge, il en est responsable, jusqu'à l'heure de fin de séance.
- un cahier de présence doit obligatoirement être tenu par l'animateur.

Certificat médical : un certificat médical est exigé en début d'année pour toutes les activités sportives (Gym Danse Foot)

En cas de maladie en cours d'année, il est de la responsabilité des adhérents de contrôler qu'ils sont toujours aptes à poursuivre l'activité.

Danse enfants et mini-gym : l'âge minimum est de 4 ans dans l'année scolaire.

2° - Tarifs :

Ils sont révisés chaque année en Conseil d'Administration et sont applicables du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante.

3° - Inscriptions - Cotisations - Remboursements :

Les inscriptions sont annuelles. Elles ne sont enregistrées qu'accompagnées des adhésions et cotisations.

Le présent règlement doit obligatoirement être accepté par signature sur le bulletin d'inscription.

Les règlements et inscriptions sont exigibles au jour du Forum, et seront restitués en cas d'abandon après 2 séances d'essai maximum.

En cas d'inscription tardive, le trimestre en cours est dû en entier ;

De même, lorsqu'un désistement en cours d'année donne lieu à un remboursement, le trimestre en cours et l'adhésion restent acquis à l'association.

Les désistements donnent lieu à remboursement dans deux cas seulement :

- lors d'un déménagement,
- pour raison de santé. Dans ce cas, un certificat médical est exigé.

Les Molières, le

Nom et Signature

SIGNATURE obligatoire